

Le Montpellier Hérault Rugby (MHR) organise des stages de rugby à Montpellier qui s'adressent aux jeunes de 12 à 18 ans et ci-après dénommés comme "stagiaires".

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Le stagiaire doit être licencié dans un club de rugby affilié à une fédération ou faire état d'un niveau minimal de pratique. Dans le cas où le stagiaire n'est pas licencié, il devra fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du rugby
2. Le stagiaire doit remplir les conditions d'âge requis dans le formulaire d'inscription

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1. L'inscription se fait via la plateforme stagesbymhr.comiti-sport.fr
2. Une confirmation est envoyée à l'issue de votre pré-inscription
3. Le règlement de la somme totale est due dans un délai de 10 jours après réception de la confirmation de l'inscription et en tout état de cause, avant la fermeture des inscriptions. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte
4. Déposer, via la plateforme, l'ensemble des pièces ci-dessous (au format pdf) au plus tard 7 jours avant le début du stage :
 - Une photo d'identité récente
 - La photocopie recto/verso de la carte d'identité du stagiaire
 - La photocopie de la licence en cours de validité ou son équivalent
 - Le test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques ou son équivalent (sauf pour les anciens stagiaires) à télécharger sur le site
 - La photocopie de la carte vitale (ou son équivalent pour les étrangers)
 - L'attestation de responsabilité civile individuelle. Possibilité de souscription auprès de notre assureur (contact : john.grigy@allianz.fr)
 - Une garantie assurance rapatriement pour tout stagiaire ne résidant pas en France. Possibilité de souscription auprès de notre assureur
 - Le formulaire "fiche sanitaire de liaison" signé à télécharger sur le site

TARIFS

Type de pension	Demi-pension	Pension complète	Remise "famille"
Tarif	360.00 €	580.00 €	-20.00 €

Tarif par stagiaire et par semaine.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Tout règlement peut être effectué en espèces, par chèque bancaire libellé à l'ordre de la SASP MRC, par carte bancaire ou par virement bancaire (cf. coordonnées bancaires en page 3) en précisant le nom du stagiaire concerné. Les chèques ANCV sont également acceptés.

Possibilité de paiement en 3 fois sans frais pour les paiements en CB via la plateforme ou en chèque. Cependant, il est indispensable que les chèques nous soient envoyés en un envoi unique. A défaut, le stage sera considéré comme annulé.

Le prix du stage comprend les activités sportives et annexes, le matériel sportif, l'encadrement, l'hébergement pour les pensionnaires ainsi que la restauration.

PRISE EN CHARGE DES STAGIAIRES

La prise en charge des stagiaires se fait du dimanche à 16h (transfert assuré depuis la gare ou l'aéroport) au samedi suivant à 11h.

ANNULATION DU STAGE - suite

Annulation du stage du fait du stagiaire

Toute annulation doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par mail avec accusé de réception.

Toute annulation entraîne une retenue de la somme de 50€ (frais de dossier).

Pour toute annulation non justifiée :

- Plus de 30 jours avant le début du stage : retenue de la somme forfaitaire de 50€/stagiaire pour frais de dossier
- Entre 30 et 21 jours : retenue de 30% du prix total
- Entre 20 et 15 jours : retenue de 60% du prix total
- Entre 14 et 8 jours : retenue de 100% du prix total
- En cas de non présentation à la date du séjour, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'annulation pour raison justifiée, le stagiaire sera intégralement remboursé des sommes déjà versées et ce, quelle que soit la date de l'annulation, à l'exception de la retenue d'une somme de 50€ pour frais de dossier :

- Raison médicale justifiée par la présentation d'un certificat médical
- Décès d'un membre proche de la famille : ascendant, frère ou sœur (certificat de décès)

En cas de désistement ou modification en cours de stage du fait du stagiaire :

Toute interruption de stage, quel qu'en soit le motif et/ou toute renonciation à certaines prestations comprises dans le prix, ne pourront faire l'objet d'un remboursement du MHR.

Les frais de retour anticipé et d'accompagnement éventuel sont toujours à la charge du participant, sauf en cas de prise en charge dans le cadre d'une assistance rapatriement.

Toute blessure ou maladie constatée par un médecin et nécessitant le départ du stagiaire du centre, donnera lieu à un remboursement calculé au prorata du nombre de jours restant jusqu'à la fin du stage et des différentes charges variables inhérentes aux activités du stage.

Annulation du stage du fait du Montpellier Hérault Rugby

Le MHR peut être exceptionnellement contraint d'annuler un stage si le nombre de participants se trouvait être insuffisant ou encore pour des raisons inhérentes au lieu d'accueil. Dans ce cas, nous vous en informerons par écrit au plus tard 21 jours avant le début du stage.

Le remboursement total des sommes versées sera effectué.

DÉROULEMENT DU STAGE - RÈGLEMENT INTERNE

Recommandations au stagiaire

Les stages by MHR, en raison du caractère d'exigence et de respect des règles d'un sport de haut niveau qui lui sont requises, ciblent des stagiaires motivés et intéressés à la fois par la performance rugbystique et la vie extra-sportive du groupe à travers des moments culturels et/ou d'autres activités sportives prévus au long de leur semaine.

Le stagiaire se devra donc de rentrer dans la

peau d'un joueur de rugby professionnel avec les contraintes de respect que cela implique. Pour cela, il doit accepter d'avoir une attitude conforme aux règles élémentaires de bonne conduite qui doivent prévaloir de tout rapport humain mais aussi de respecter les recommandations (respect des règles de vie et d'hygiène, des horaires, participation aux activités programmées, politesse envers les encadrants, les autres stagiaires, le personnel de service, etc.). ▶▶

DÉROULEMENT DU STAGE - RÉGLEMENT INTERNE - suite

Nous pouvons être amenés, en cas d'urgence, à régler en votre nom des dépenses (médecin, pharmacie), qui devront être remboursées dès la fin du stage.

Discipline

Le stagiaire est invité à adopter une bonne conduite envers le personnel d'encadrement et de service, les autres stagiaires, ainsi qu'au cours de toutes les activités proposées. Le stagiaire devra adopter une tenue vestimentaire correcte. L'usage de drogue, d'alcool, de tabac, le vol sous toutes ses formes, l'utilisation de tout véhicule à moteur, en qualité de conducteur ou de passager pour les deux roues, la pratique de l'auto-stop sont formellement interdits. Dans le cas où le comportement d'un stagiaire serait de nature à troubler le bon déroulement du stage, ou dans le cas où il ne respecterait pas les règles élémentaires de bonne conduite et de sécurité, nous nous réservons le droit d'en informer ses parents et d'interrompre son stage. Les frais de retour anticipé et de l'accompagnement éventuel seront à la charge du participant et/ou de ses parents.

En inscrivant un enfant mineur au stage by MHR, les parents, tuteurs ou représentants légaux ou responsables acceptent la mise en œuvre éventuelle de leur responsabilité civile et s'engagent à en informer l'intéressé.

Le MHR décline toute responsabilité liée aux actes de vandalisme, destruction volontaire ou vol commis par un stagiaire pendant la durée de son stage. Le MHR se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou dommage d'objets qui ne lui auraient pas été confiés. Il est d'ailleurs recommandé aux stagiaires de ne pas amener d'objet de valeur (téléphone portable, jeu vidéo, lecteur mp3,...). L'argent de poche n'est pas soumis à la responsabilité des encadrants si cet argent ne leur est pas confié préalablement.

Les téléphones portables seront consignés dans les chambres du départ à 07h30 au retour à 23h00.

Les parents auront les coordonnées téléphoniques du directeur du stage en cas d'urgence.

Décharge de responsabilité

Le stage terminé, notre mission s'achève dès que les stagiaires sont repris en charge par leurs parents, dans les 15 minutes qui suivent leur retour. Nous déclinons toute responsabilité quant aux incidents qui pourraient parvenir a posteriori.

Assurance

Dans le cas de négligence ou d'une faute de la part du MHR du fait de l'organisation de l'événement, ce dernier est couvert par le biais d'une assurance Responsabilité Civile. Tout autre accident et/ou incident doit être couvert par l'assurance personnelle du participant. Le parent ou l'adulte responsable de l'enfant s'engage à souscrire à une assurance Responsabilité Civile avant le stage pour le compte de son enfant. De plus, conformément à l'article L321-4 du code du sport, le MHR insiste sur l'intérêt que présente la souscription d'une assurance de personnes couvrant les dommages corporels.

Qualité de stage

Toute réclamation éventuelle, de nature commerciale ou relative à la qualité des prestations devra nous être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par mail avec accusé réception, dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de 3 mois après la fin du séjour.

Frais médicaux

En cas de maladie ou accident, le MHR avance le montant des frais médicaux si nécessaire. À la fin du séjour, ceux-ci sont facturés à la famille qui recevra, après s'être acquittée de la facture, la feuille de maladie correspondante et pourra ainsi demander le remboursement auprès de la caisse d'assurance maladie. ■

RIB SA MONTPELLIER RUGBY CLUB

BANQUE POPULAIRE DU SUD Titulaire du compte/Account holder SA MONTPELLIER RUGBY CLUB STADE YVES DU MANOIR 500 AVENUE DE VANIERES 34070 MONTPELLIER		Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quillances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.	
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement			
IBAN (International Bank Account Number) FR76 1440 7502 8100 3437 8300 888		BIC (Bank Identification Code) CCBPFR33XXX	
Code Banque 18667	Code Guichet 00251	N° du compte 08263793028	Clé RIB 89
Dénomination/Playing Bank BPS JEU PAUME			